



congés payer et licenciement

Par **christelle03**, le **28/07/2019** à **11:38**

Bonjour,

Je me permets de venir vous posez quelques questions

voilà je vous résumé mon soucis

Je suis aide a domicile a 110 heures par mois

j ai eu un accident du travail le 6 juillet 2015 (transporter par ma patronne de l époque et déposer sur le parking de l hôpital , j ai fait le chemin a pied jusqu' au

urgence sachant que j avais un traumatisme au coup et bras) donc je n ai pas pris mes vacances

de juillet 2015 à 30 juin 2017 (était en accident)

- puis en arrêt je cotise plus pour mes CP

voici mes questions :

- combien me doivent ils de vacances ?

- puis je prétende a une compensation sachant que je n ai jamais passer de visite médicale puis mon embauche (environ trois avant mon accident)

- avait il le droit de me déposer de ne pas contacter les pompiers lors de mon accident ? et 25 kilomètres sachant que depuis je ne peux plus travaillé

je vous remercie par avance la personne qui prendra le temps de lire mon message
cordialement

Merci de vos réponses